

Français à l'étranger.fr

Les services Info Retraite

Parcours d'information sur l'expatriation

Publié le 12 novembre 2019 Par [Weena Truscelli](#)



“Lorsque vous êtes salarié à l'étranger, votre retraite française peut tenir compte de vos périodes d'expatriation. Selon le pays où vous travaillez et votre statut (contrat local, détachement), des trimestres sont pris en compte par les régimes de retraite.

Suivez le parcours Info Retraite sur l'expatriation et obtenez des informations sur la prise en compte de vos années à l'étranger dans votre retraite française. À la fin du parcours, vous pouvez télécharger une brochure personnalisée qui contient des informations complémentaires, des exemples, la méthode de calcul de votre retraite, etc.“

https://parcours.info-retraite.fr/retraite_expatriation